

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

REÇU LE :

- 8 AVR. 2024

SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Délib.2024 – 6

Date de la convocation 27 mars 2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>												
Nombre de membres En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 11	<p><u>Membres présents</u> : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme CECCALDI Eveline, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme GUERRIER Annie.</p> <p><u>Membre absent ayant donné procuration</u> : Mme TORRENT Michèle a donné procuration à Mme DUNYACH Monique.</p> <p><u>Membres absents excusés</u> : M. COSTE Michel (Président du CCAS), M. VILA PASOLA Marti, Mme RAMIS Monique, Mme THILMONT Alicia, Mme DADA Françoise.</p> <p><u>Membre absent</u> : M. MAITRE Claude.</p>												
Votes Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	<p><u>Objet - Affectation des résultats de l'exercice 2023</u></p> <p style="text-align: center;">Le conseil d'administration</p> <p>VU le compte de gestion et le compte administratif 2023 qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 21 102.77 € et un excédent d'investissement de 12 479.19 €.</p>												
Date d'affichage	<p><u>Section de fonctionnement</u></p> <table><tr><td>Résultat N-1 : excédent</td><td style="text-align: right;">+ 19 901.35 €</td></tr><tr><td>Excédent de l'exercice</td><td style="text-align: right;">+ 1 201.42 €</td></tr><tr><td>Résultat cumulé : Excédent</td><td style="text-align: right;">+ 21 102.77 €</td></tr></table> <p><u>Section d'investissement</u></p> <table><tr><td>Résultat N-1 : Excédent</td><td style="text-align: right;">+ 11 012.63 €</td></tr><tr><td>Excédent de l'exercice</td><td style="text-align: right;">+ 1 466.56 €</td></tr><tr><td>Résultat cumulé : Excédent</td><td style="text-align: right;">+ 12 479.19 €</td></tr></table> <p><u>Restes à réaliser</u> NEANT</p>	Résultat N-1 : excédent	+ 19 901.35 €	Excédent de l'exercice	+ 1 201.42 €	Résultat cumulé : Excédent	+ 21 102.77 €	Résultat N-1 : Excédent	+ 11 012.63 €	Excédent de l'exercice	+ 1 466.56 €	Résultat cumulé : Excédent	+ 12 479.19 €
Résultat N-1 : excédent	+ 19 901.35 €												
Excédent de l'exercice	+ 1 201.42 €												
Résultat cumulé : Excédent	+ 21 102.77 €												
Résultat N-1 : Excédent	+ 11 012.63 €												
Excédent de l'exercice	+ 1 466.56 €												
Résultat cumulé : Excédent	+ 12 479.19 €												
Date de publication et de mise en ligne	<p style="text-align: center;">Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,</p> <p>- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</p>												

Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement à affecter	21 102.77 €
Affectation obligatoire section d'investissement	0.00 €
Reprise en section de fonctionnement – compte 002	21 102.77 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

C.C.A.S.
Ville de Céret
Tél. 04 68 87 57 94